cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

À vos côtés

La garantie de parfait achèvement



Si vous êtes locataire d'un logement neuf ou réhabilité depuis moins d'un an, vous bénéficiez de la garantie de parfait achèvement (GPA).

Pendant un an, votre logement et la résidence sont sous garantie, comme un appareil neuf. Il est donc important de recenser et de signaler tous les problèmes ou dysfonctionnements constatés.

La garantie de parfait achèvement concerne tout le bâtiment : votre logement, les parties communes et les espaces extérieurs.

Elle peut, par exemple, s'appliquer à une prise électrique qui ne fonctionne pas, une fissure dans un mur, un volet ou une fenêtre bloqués, ou encore un problème d'interphone.

Que faire si vous constatez un problème ?

1. **Signalez le problème à CDC Habitat** depuis votre espace personnel *CDC Habitat et moi* ou en appelant le centre de contact clients au 09 73 321 421 (prix d'un appel local).
2. **Votre demande sera transmise** aux prestataires responsables (promoteur, architecte, entreprises de travaux).

Quels sont les délais d'intervention ?

Plusieurs intervenants peuvent être nécessaires, ce qui allonge les délais. CDC Habitat assure le suivi de votre demande pour une intervention dans les meilleurs délais.

À noter

Des entreprises peuvent intervenir dans la résidence sans demande de votre part, notamment pour lever des réserves de livraison ou réaliser des travaux demandés par CDC Habitat (parkings, espaces verts, chauffage, interphone).

Cette garantie ne couvre pas

Les défauts esthétiques et les dégradations dues à une mauvaise utilisation, au vandalisme, ou relevant de votre fait (ex. peinture abîmée, trous dans les murs, porte cassée).

« La garantie du parfait achèvement »



urlr.me/Dc87np

NOTRE ENGAGEMENT

CDC Habitat s'engage à vos côtés.

Ensemble, protégeons votre cadre de vie.

CDC Habitat – Avril 2026 – Maquette : V. Charlanne © J. Cabanel, Storyset - Imprimé sur du papier PEFC